



# Vendre un bien avant clôture de la succession

Par **jgt**, le **26/08/2011** à **20:40**

La succession vient d'être ouverte, l'acte de notoriété est signé.

l'attestation de propriété n'a pas encore été demandée

La secrétaire du notaire me dit que nous ne pouvons pas mettre en vente (petites annonces, panneaux...) que par contre le notaire peut le faire.

Je parle bien de [s]mise en vente [/s], je comprends que la [s]signature[/s] d'un compromis ne pourra se faire que lorsque les actes seront régularisés, mais comme il faut souvent plusieurs mois pour trouver un acquéreur, nous souhaitons gagner du temps.

Qu'en est-il exactement ?- A quel stade les héritiers peuvent-ils entreprendre des démarches pour trouver un acquéreur de particulier à particulier ?